

**Le Ranch Camping\*\*\***  
**275 Chemin Saint Joseph**  
**06110 Le Cannet**

**Tel: 04 93 46 00 11**

**e-mail: [reservation.Ranchdelaubarede@gmail.com](mailto:reservation.Ranchdelaubarede@gmail.com)**

**RÈGLEMENT INHÉRENT AU VIDE-GRENIER ORGANISÉ PAR LE RANCH CAMPING  
LE DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2020**

**1) OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES**

L'exposant s'engage à fournir les informations et documents nécessaires afin que l'organisateur de la manifestation puisse remplir le REGISTRE DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES EN VUE DE LA VENTE OU DE L'ÉCHANGE D'OBJETS MOBILIERS, paraphé par le Maire de la Commune ou le Commissaire de Police.

L'exposant remplit et signe l'attestation sur l'honneur ainsi que le formulaire relatant le règlement et les conditions dans lesquelles se dérouleront la manifestation.

**2) CONDITIONS DE VENTE**

L'exposant doit être majeur.

Il doit s'acquitter de la somme de 25,00 € en contre-partie de la location d'un emplacement. Cette somme doit être versée en espèces ou par carte bancaire (pas de paiement par chèque).

L'exposant dépose un chèque de caution de 35,00 € , qui lui sera retourné lors de son départ si l'emplacement est rendu dans le même état de propreté que celui dans lequel il lui a été remis.

**3) DURÉE DE LA MANIFESTATION**

Les portes de l'établissement organisateur sont ouvertes aux exposants à partir de 6h30, le dimanche .....

L'exposant devra être muni des documents qui lui permettront d'être conduit à son emplacement.

La manifestation se déroule sans interruption jusqu'à 17h00, heure à partir de laquelle l'exposant devra remballer ses biens et laisser l'emplacement propre. Une tolérance de 30 minutes sera accordée à l'exposant pour ranger ses biens dans son véhicule.

**4) OCCUPATION DE L'EMPLACEMENT**

L'emplacement présente une surface d'environ 30 m2, marqué par une lettre A, B, C. L'exposant s'engage à ne vendre ni nourriture ni boisson sur son emplacement.

L'exposant s'engage à rester dans les limites de son emplacement et à stationner son véhicule sur son emplacement. Un seul véhicule stationnera sur l'emplacement. L'exposant s'engage à ne pas utiliser un second véhicule et à ne pas le stationner sur une place parking visiteur.

Il se munit des tables, chaises et matériels qui lui sont nécessaires et qui restent, tout comme son véhicule, sous sa responsabilité.

En tant qu'organisateur, le Ranch Camping n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation des biens et du véhicule de l'exposant.

De même, le Ranch Camping ne saurait être tenu responsable d'un quelconque accident survenu à un exposant ou à un membre de son entourage présent sur l'emplacement lors du déroulement de la manifestation.

L'exposant s'engage à ne faire aucun feu, barbecue ou tout autre type de cuisson sur l'emplacement, la manifestation se déroulant dans un parc boisé.

## **5) ANNULATION**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, notamment en cas de très graves intempéries.

Des précipitations pluvieuses survenant dans l'après-midi ne donneront pas lieu à un remboursement de la location.

Si l'exposant demande l'annulation de sa participation quarante-huit heures avant la date de la manifestation, il ne sera procédé à aucun remboursement, en dehors de la justification de raisons impérieuses et l'accompagnement de la demande de documents tels que acte médical ou acte de décès etc.

L'organisateur se réserve le droit de demander le départ d'un exposant si celui-ci ou l'un des membres de son entourage trouble le bon déroulement de la manifestation par ses propos ou par son comportement.

Nom et prénom de l'exposant:

.....

L'organisateur de la manifestation

Le Ranch Camping

Mention « lu et approuvé »:

.....

Signature: